



Le 9 décembre 2013

PAUL PETITCLERC NOMMÉ VP -SECTION 3 JUSQU'À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MARS 2014

Le 27 novembre, le bureau de direction du SPPMM a désigné Paul Petitclerc, évaluateur commercial au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, au poste de vice-président - Section-3. Cette nomination est valide jusqu'à notre assemblée générale statutaire de mars 2014, l'élection relevant de l'assemblée des membres. Paul Petitclerc succède ainsi à Louis-Alain Ferron, qui a pris sa retraite.

À ce titre, Paul a parmi ses responsabilités les communications entre le comité exécutif et le bureau de direction, d'une part, et, d'autre part, les sections qui relèvent du VP-Section 3. Il peut se voir confier la responsabilité d'un dossier ou d'un comité et doit rendre compte des dossiers qui lui sont confiés. Il assure également, avec les directeurs de section, un service de première ligne en matière de relations de travail et tente de régler les litiges. Il collabore avec le responsable des relations de travail, notamment dans les dossiers de griefs et d'arbitrages. Par ailleurs, il est membre d'office des comités de relations professionnelles et de griefs de ses sections.

Paul travaille depuis 30 ans dans le domaine de l'évaluation municipale dont les 24 dernières à la Communauté Urbaine de Montréal puis à la Ville de Montréal.

Il travaille au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière et où il est, depuis deux ans, substitut au directeur de section pour le SPPMM. Il a également été pendant un an membre non-votant au Comité de gestion des caisses de retraite des syndiqués de l'ex-CUM. Il fait aussi partie du comité syndical de négociation des caisses de retraite.

Un autre atout de Paul est son implication de longue date dans la vie syndicale : délégué syndical pendant trois ans et directeur syndical pendant quatre ans chez les cols blancs, il avait la responsabilité syndicale de plus de 200 membres ainsi que de 9 délégués syndicaux. Pendant ces années, il a pris notamment part aux comités conjoints de griefs, aux comités santé et sécurité au travail et aux comités de révision d'admissibilité aux examens.

Nous sommes convaincus que nous pourrions mettre à profit ses compétences et nous lui souhaitons la bienvenue au comité exécutif.